SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022

<u>Présents</u>: Christine DEYMIE, Bernard ANDREOLLO, Anne CORDURIES, Emilie FRAYSSINET, Alain TREMOLIERES, Hélène SOLIER, Pascal CAZOTTES, Carole JOURNOUD, Nelly BARTHEZEME, Claude CRAYSSAC, Sophia FREDERIC, Pauline MACIA IBORRA

Absents excusés: Jean-Pierre BENEDET

Secrétaire de séance : Nelly BARTHEZEME

I / L'APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 08/07/2022

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 08/07/2022.

<u>II / LE PRET BANCAIRE POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RUE DU CHAMP DE FOIRE</u>

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de contracter un emprunt pour financer les travaux d'assainissement rue du Champ de Foire.

Après avoir examiné plusieurs simulations bancaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal retient à l'unanimité la proposition du Crédit Agricole :

Montant 50 000 €

Prêt à taux fixe 2.33 %

Durée de l'emprunt 4 ans

M. CRAYSSAC interroge M. ANDREOLLO sur la différence entre ce taux et le taux d'intérêt du prêt de 400 000 € réalisé pour les travaux de voirie rues du Champ de Foire et du Couvent. Une discussion s'engage sur le sujet.

III / LES TRAVAUX RUE DE L'ANCIENNE POSTE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'après rendez-vous avec les services préfectoraux, il a été décidé de renoncer cette année à la subvention DETR accordée pour les travaux de la salle des fêtes et de la reporter sur les travaux rues du Champ de Foire et du Couvent.

En 2023, la commune redéposera une demande de subvention DETR pour les travaux de la salle des fêtes.

Suite à l'obtention de la subvention DETR pour la rue du champ de foire, Mme le Maire interroge le Conseil Municipal sur l'opportunité de réaliser les travaux de la tranche optionnelle, rue de l'Ancienne Poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la réalisation de ces travaux

IV / LES TERRAINS NON BATIS

Vu le manque de terrain à bâtir disponibles sur la Commune, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir sur une éventuelle taxation des terrains constructibles non bâtis.

M. CRAYSSAC pense qu'il s'agit d'un mauvais signal envoyé aux administrés. Un groupe d'élus travaillera sur ce sujet : Claude CRAYSSAC, Sophia FREDERIC, Pascal CAZOTTES, Bernard ANDREOLLO, Alain TREMOLIERES.

V / LA TAXE D'AMENAGEMENT

La loi de finances pour 2022 rend obligatoire le partage de la taxe d'aménagement entre la commune et la communauté de communes.

La commune doit reverser une partie de sa taxe d'aménagement à la communauté des communes en fonction des équipements publics à la charge de celle-ci.

Le taux devant être défini d'un commun accord, la commune reste dans l'attente de la proposition de la communauté de communes.

VI / LES QUESTIONS DIVERSES

- En raison de l'obsolescence des ordinateurs du secrétariat (9 ans) le module Comedec (communication électronique des données de l'Etat Civil) n'a pas pu être installé. Le prestataire du logiciel JVS a établi un devis de remplacement s'élevant à 2740 € HT.
 - Mme FRAYSSINET a contacté la société XEFI afin d'obtenir une proposition concurrente.
- Mme le Maire a validé le devis pour la vérification annuelle des défibrillateurs.
- La demande de subvention pour les travaux de la salle des fêtes sera redéposée en 2023 avec les devis actualisés.
- Le tarif du droit de place pour le stand de quincaillerie (petite camionnette) est réduit à 4€.
- Des arbres plantés sur le domaine public en bordure du chemin de Las Calmaries occasionneront des dommages à la chaussée en grandissant. Malgré la demande de tolérance de l'administré, il est nécessaire d'arracher lesdits arbres.
- M. CAZOTTES demande l'avancement de l'adressage, nous restons dans l'attente de la validation de la numérotation des voies par le prestataire TIGEO.
- Mme FRAYSSINET propose de fixer les dates des prochaines commissions :
 Commission voirie : mardi 4 octobre 20h30

Commission ressources humaines: lundi 26 septembre 20h30

Commission associations: mercredi 28 septembre 20h30

Groupe de travail terrains non bâtis : lundi 3 octobre 20h30

 Mme FRAYSSINET fait le point sur son rendez-vous avec le SDET : des panneaux photovoltaïques pourraient être installés sur les toitures du foirail, de la nouvelle école, des ateliers municipaux (amiante à vérifier) et du gymnase.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21h45.